



## COMMUNIQUE

### LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RACHAT D'OBLIGATIONS EMISES PAR FONCIERE VOLTA

#### Paris, le 6 août 2026

La société Foncière Volta (la "**Société**") envisage le rachat partiel (le "**Rachat Partiel**") de l'emprunt obligataire qu'elle a émis le 20 décembre 2021, d'un montant nominal total de 16.500.000 €, portant intérêt au taux de 4,50 % l'an et venant à échéance le 20 décembre 2026 (code ISIN : FR0014007CY5) (les "**Obligations**"), dont 16.500.000 € restent en circulation.

Les modalités du Rachat Partiel ont été arrêtées comme suit :

- **Montant maximum du Rachat Partiel** : 11.000.000 € (le "**Montant Maximum du Rachat Partiel**") ;
- **Prix de rachat des Obligations** : 1.030,70 € par Obligation (correspondant pour 1.000 € à la valeur nominale de chaque Obligation, majorée des intérêts courus de 30,70 € jusqu'à la Date de Rachat (incluse)) (le "**Prix de Rachat**") ;
- **Période ouverte au Rachat Partiel** : du 10 août 2026 au 21 août 2026 (inclus) ; et
- **Date de Rachat** : 26 août 2026.

Les porteurs d'Obligations souhaitant participer au Rachat Partiel sont invités à se rapprocher de leurs intermédiaires financiers qui devront contacter UPTEVIA (anciennement CACEIS Corporate Trust), agissant en tant qu'agent centralisateur de l'opération de Rachat Partiel, au plus tard le 21 août 2026 à 17h00 (heure de Paris).

Le Rachat Partiel sera réalisé dans la limite du Montant Maximum du Rachat Partiel. Si le montant total des Obligations présentées au rachat, calculé sur la base du Prix de Rachat, excède le Montant Maximum du Rachat Partiel, il sera procédé à une réduction au prorata des demandes de chaque porteur d'Obligations participant au Rachat Partiel, selon des modalités permettant d'assurer que le nombre d'Obligations effectivement rachetées auprès de chaque porteur soit un nombre entier.

Les Obligations ainsi rachetées seront annulées, conformément à leurs modalités.

Le montant total d'Obligations rachetées dans le cadre du Rachat Partiel fera l'objet d'un communiqué de la Société le 24 août 2026, étant précisé que la Société se réserve la possibilité de renoncer au Rachat Partiel et/ou d'en modifier les modalités telles que décrites dans le présent communiqué.

#### AVERTISSEMENT

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des obligations dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays faire l'objet d'une réglementation spécifique et les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des restrictions applicables et s'y conformer.*